

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de l'admission au séjour

Code AGDREF : 9808, 9830, 9831, R12x

RENOUVELLEMENT : LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur assermenté près les tribunaux français)

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- * Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)
- * Extrait d'acte de naissance avec filiation, ou copie intégrale d'acte de naissance
- * Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage et/ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

- * Facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) ou bail de location au nom du demandeur, datant de moins de 6 mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée (original), copie de sa carte d'identité (si français ou européen) ou de son titre de séjour (si nationalité pays tiers), et facture au nom de l'hébergeant datée de moins de 6 mois (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet)

Justificatif de séjour régulier : Titre de séjour, en cours de validité

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie
(si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie)

Justificatifs récents du maintien des liens matrimoniaux en France depuis la délivrance du titre de séjour précédent : Extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois...

Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France (enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé) :

Personne mariée ou pacsée :

- * Déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune
- * Tous documents permettant d'établir la communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF..)

Parent isolé :

- * Justificatif de la résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité, ...)
- * Justificatifs établissant que le demandeur continue à contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (preuve par tous moyens) : achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, jouets) ; participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier, intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages...),

Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur : revenus, salaires, relevés bancaires, ...

Justificatifs sur l'insertion dans la société française : attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants... au cours de l'année précédente

Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée

Une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et votre adresse

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
Conjoint(e) * Mariage PACS Union libre	Depuis le :						
Enfants							
Père							
Mère							
Frères et sœurs							

* rayer les mentions inutiles

Signature :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur,
l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci dessus

fait à METZ le : ___ / ___ / ___